

*Dans chaque établissement, le pilotage des usages du numérique éducatif est assuré par le comité de pilotage du numérique en collaboration avec le conseil pédagogique et sous l'autorité du chef d'établissement. Ce comité de pilotage est constitué de la personne ressource au numérique (PRN), du référent numérique (RN), de l'administrateur de l'ENT et de toute autre personne désignée par le chef d'établissement. La lettre de mission du référent numérique s'inscrit dans l'action de ce comité de pilotage.*

### **Le référent numérique a pour mission :**

- De développer et faciliter l'utilisation pédagogique du numérique par les enseignants dans leur activité d'enseignement :
  - en veillant à la bonne diffusion auprès des enseignants de l'information sur le numérique,
  - en aidant à la prise en compte de leurs besoins de formation,
  - en accompagnant les enseignants dans les usages du numérique au service des apprentissages, notamment les usages de Moodle, brique pédagogique de l'ENT,
  - en favorisant l'émergence de projets pédagogiques intégrant le numérique et en aidant à leur élaboration.
  
- D'assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement :
  - en aidant à l'élaboration du volet numérique du projet d'établissement,
  - en aidant et conseillant le chef d'établissement pour l'organisation et la coordination des projets numériques,
  - en apportant son expertise au chef d'établissement pour les formations et les actions à déployer, dans le but de développer les usages pédagogiques du numérique,
  - en assurant la liaison avec les partenaires institutionnels (Dane, réseau des référents numériques et IAN<sup>1</sup> disciplinaires).
  
- D'assurer son rôle dans le réseau des référents numériques :
  - en participant aux réunions de bassin à destination des référents numériques.

La mission de référent numérique est confiée pour l'année scolaire 20.. – 20.. à <Nom> <Prénom>, <qualité>

### **Suivi des activités**

A l'issue de l'année scolaire, un rapport d'activité sera remis au chef d'établissement conformément au Décret n° 2010-1065 du 8 septembre 2010.

A ..... le .....

Le chef d'établissement

le référent numérique

---

<sup>1</sup> Interlocuteur académique pour le numérique

## Aide à la rédaction du rapport d'activité du référent numérique – année scolaire 20...-20...

Lettre de missions du RN		Activités du RN	Observation(s)
<b>Développer et faciliter l'utilisation pédagogique du numérique par les enseignants dans leur activité d'enseignement</b>	en veillant à la bonne diffusion auprès des enseignants de l'information sur le numérique		
	en aidant à la prise en compte de leurs besoins de formation		
	en accompagnant les enseignants dans les usages du numérique au service des apprentissages		
	en favorisant l'émergence de projets pédagogiques intégrant le numérique et en aidant à leur élaboration		
<b>Assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement</b>	en aidant à l'élaboration du volet numérique du projet d'établissement		
	en aidant et conseillant le chef d'établissement pour l'organisation et la coordination des projets numériques		
	en apportant son expertise au chef d'établissement pour les formations et les actions à déployer, dans le but de développer les usages pédagogiques du numérique		
	en assurant la liaison avec les partenaires institutionnels (Dane, réseau des référents numériques et IA-NUM disciplinaires).		

Bilan général et perspectives 20...-20... :

Le Référent Numérique,